



L'ÉCONOMIE

Gabriel Zucman : « 4.700 milliards d'euros cachés dans les paradis fiscaux »

FISCALITE Sur les 5.800 milliards placés en offshore, 80 % ne seraient pas déclarés

- Comment lutter contre cette tricherie qui fait perdre 130 milliards d'euros d'impôts par an ?
- Par un cadastre mondial et un prélèvement à la source.

ENTRETIEN

L'épargne de tous ne serait-elle pas beaucoup plus sûre si le monde entier se mettait d'accord pour interdire les systèmes bancaires parallèles et interdire les paradis fiscaux ? », s'interrogeait, en mars 2009, le Premier ministre britannique Gordon Brown. Quelques jours après cette sortie, réunis à Londres, les chefs d'État et de gouvernement des 20 pays les plus puissants de la planète déclaraient vouloir éradiquer la fraude fiscale et pressaient l'OCDE de dresser la liste des pays dits « non coopératifs ». Ils obligeaient chaque pays à adopter au minimum un standard commun d'échange d'informations fiscales « à la demande ».

On n'a jamais parlé autant des paradis fiscaux, on n'a jamais tenu autant de discours contre la grande fraude fiscale que depuis l'explosion de la dernière crise financière, à l'automne 2008. Pourtant, quatre ans plus tard, les résultats sont décevants. Dans un ouvrage aussi bref que clair et dense, Gabriel Zucman, professeur à la London School of Econo-

mics, donne une estimation convaincante de cette « richesse cachée des nations », logée dans les centres offshore. Une fortune qu'il estime à 5.800 milliards d'euros et qui ferait perdre 130 milliards d'euros d'impôts par an.

Une question de méthode, d'abord. Vous estimez que 8 % du patrimoine mondial des ménages est placé dans les centres offshore, soit 5.800 milliards d'euros, dont 80 %, soit 4.700 milliards, seraient non déclarés.

C'est en effet l'ordre de grandeur. On peut l'approcher parce que l'argent qui est placé dans les paradis fiscaux ne dort pas : il est investi en actions, obligations, parts de fonds de placement. Or, on constate des anomalies entre les actifs et les dettes qu'ont les nations à l'égard des autres. Un résident français qui détient une action américaine sans la déclarer provoque une anomalie statistique : les États-Unis enregistrent un passif (une action américaine détenue à l'étranger). Mais ce

passif n'est pas compensé par un actif dans un autre pays (la France ignore qu'un de ses résidents détient une action américaine). La seule explication dont nous disposons pour expliquer ces écarts est que ces titres (actions, obligations, parts de fonds) sont placés sur des comptes offshore non déclarés. Ainsi, selon le Luxembourg, le total de la valeur des fonds luxembourgeois répartis dans le monde est de 2.200 milliards d'euros. Mais le total des parts de fonds luxembourgeois répertoriés dans les divers pays du monde ne s'élève qu'à 1.200 milliards. Il y a 1.000 milliards sans propriétaires identifiables. Ça s'explique par les comptes offshore non déclarés.

Des progrès dans la lutte contre la fraude ont pourtant été enregistrés ces dernières années, comme l'instauration par l'OCDE d'un standard d'échanges d'informations à la demande entre les divers pays du monde. Et voici quelques jours, l'OCDE a mis en route un processus pour

mettre en place un standard d'échanges automatiques dès l'an prochain.

L'échange à la demande tel qu'il a été créé en 2009 et tel qu'il est pratiqué aujourd'hui ne sert clairement à rien. Les expériences passées montrent que tant que des instruments de vérification ne sont pas mis en place, les banques offshore contournent l'esprit de la réglementation. Lors de la mise en place de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne au milieu des années 2000, la Commission européenne avait demandé aux banques suisses de prélever à la source un impôt sur les revenus d'intérêt touchés par leurs clients européens. Il n'y avait cependant aucun moyen de vérifier la bonne perception de cet impôt, et les banquiers suisses ont donc placé les avoirs de leurs clients dans des sociétés écrans, car les actions de sociétés ne tombaient pas sous le coup de la directive. L'échange automatique risque de buter sur le même problème. Je reproche à l'OCDE et au G 20 de ne pas tirer les conséquences de ces échecs.

Tirer les conséquences... ?

Oui. Il faut pouvoir identifier qui détient ces richesses, identifier les bénéficiaires effectifs. Il faut créer un cadastre financier mondial.

Ce n'est pas une utopie ?

Il existe déjà dans chaque pays des sociétés, comme Euroclear en Belgique, qui jouent le rôle de dépositaire central. Elles sont de facto des cadastres financiers. Il suffirait de les fusionner afin d'en faire un cadastre mondial et d'en transférer la gestion à une autorité indépendante qui puisse vérifier, en comparant les déclarations fiscales et les données du cadastre, que les contri-



Gabriel Zucman est professeur à la London School of Economics. © DR

buables déclarent bien toute leur fortune. Cela demande un certain degré de coopération, mais ce n'est pas une utopie. Les États disposent de cadastres immobiliers depuis des siècles. Ils ont été créés à une époque où l'essentiel de la richesse était foncière. Aujourd'hui, la moitié du patrimoine est constitué de valeurs mobilières. Il faut simplement étendre la logique.

Étendre la logique, cela veut dire aussi, dites-vous, mettre en place un système efficace de rétorsion.
 Oui, l'autre limite de l'approche actuelle est que les sanctions sont trop faibles, voire inexistantes. J'essaie de réfléchir à des sanctions efficaces. La réponse est d'instaurer à l'encontre des paradis fiscaux des droits de douane proportionnels aux sommes dont ces paradis privent les États.

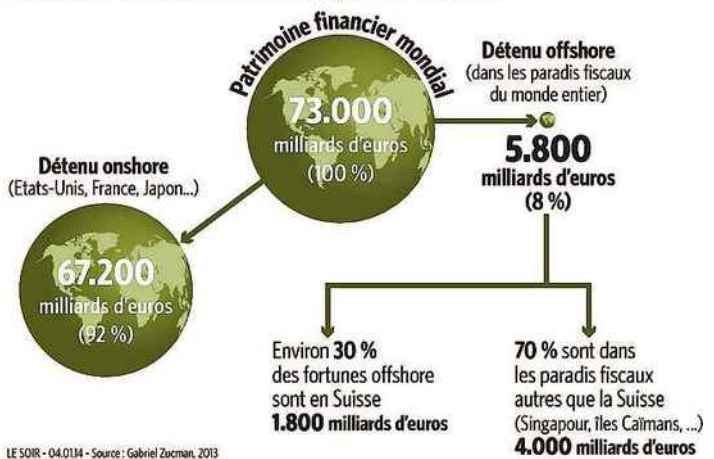
Par le passé, chaque fois que l'on a mis en place des mesures pour identifier les bénéficiaires d'un patrimoine, des mesures pour contrer cette initiative sont apparues dans d'autres pays.
 Vous avez raison. La solution consiste à avoir un impôt mondial sur la fortune, prélevé à la source. C'est faisable à partir du moment où nous disposons d'un cadastre qui recense tous les titres en circulation. Une instance in-

ternationale comme le FMI pourrait prélever tous les ans 2 % sur les titres, cette retenue serait remboursée aux détenteurs des titres s'ils les déclarent. Ce système mettrait un terme définitif aux techniques de dissimulation.

Mais est-il politiquement réalisable ?
 Ce ne sont pas des délires d'universitaire ! Regardez la Suisse : elle a instauré une retenue à la source depuis 1944. Elle prélève un impôt anticipé sur les intérêts et dividendes, retient 35 % et les contribuables ne peuvent récupérer ces 35 % que s'ils déclarent ces revenus. C'est la façon trouvée par la Suisse pour lever un impôt malgré le secret bancaire. Je propose d'étendre cette solution au niveau mondial.

Pour vous, les paradis fiscaux ne sont pas en concurrence entre eux.
 Il y a plutôt complémentarité. Il n'y a par exemple pas de concurrence entre le secret bancaire et les trusts anglo-saxons. Les deux sont combinés : les gens qui ont des trusts vont combiner cela avec des comptes dans des pays où existe le secret bancaire, et inversement. Il existe aussi une symbiose entre la Suisse et le Luxembourg : l'argent récolté par les banquiers suisses est placé dans des fonds luxembour-

La richesse financière dans les paradis fiscaux



LE SOIR - 04.01.14 - Source : Gabriel Zucman, 2013

geois qui ne sont pas ou peu taxés. Cette symbiose s'exprime dans les négociations internationales : le Luxembourg dit ne pas pouvoir bouger tant que la Suisse ne bouge pas. Et réciproquement. Les deux pays adoptent cette attitude depuis des années. Il est temps que cela cesse

Propos recueillis par
PIERRE-HENRI THOMAS

La richesse cachée des nations, enquête sur les paradis fiscaux
 GABRIEL ZUCMAN
 Le Seuil-La République
 des Idées, 128 pages,
 11,8 euros